

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNÉE 2021

L'an deux mille vingt, le **mardi 16 février à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 09 février 2021 s'est réuni à la salle du Conseil – Mairie de SÉNÉ sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaients présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO (en visioconférence)	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE
M. Paul BARRET
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. André CROCO

Procuration :

M. CROCO donne procuration à Ronan LE DÉLÉZIR
M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à David LAPPARTIENT.

Etaients également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Annaëlle MÉZAC (Responsable du pôle biodiversité)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle Mer et Littoral).
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)



Rapport n° 20210216-1
Délibération 2021-06
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 16 février 2021

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNÉE 2021

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan assure l'animation des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 :

- n° FR 53 000 30 : ZSC Rivière de Pénerf, marais de Suscinio ;
- n° FR 53 100 92 : ZPS Rivière de Pénerf ;
- n° FR 53 000 29 : ZSC Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys ;
- n° FR 53 100 86 : ZPS Golfe du Morbihan.

Pour les deux sites concernant le Golfe du Morbihan, l'animation est coréalisée avec l'Office Français de la biodiversité

L'animation des sites Natura 2000 porte sur :

- Le suivi scientifique et technique des actions prévues dans les Documents d'Objectifs ;
- L'animation des outils Natura 2000 : Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 et Mesures Agri-Environnementales Climatiques ;
- La veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites Natura 2000 ;
- L'appui à projets dans le cadre des évaluations d'incidence ;
- L'information, la communication et la sensibilisation ;
- La gestion administrative et financière, ainsi que l'animation de la gouvernance du site.

Le contenu de la mission, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de l'État et de l'Union Européenne pour conduire cette mission feront l'objet d'une convention entre l'État et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

À ce titre, le Parc peut bénéficier d'une aide de l'État et de l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER - mobilisé dans le cadre de l'opération 7.6.5 du Programme de Développement Rural Bretagne (PDRB) – 2014/2020). En tant que collectivité territoriale, le Parc peut également appeler ce fond, sur sa part d'autofinancement.

Une demande de subvention 2021 au titre de l'animation des documents de gestion des sites Natura 2000 nécessite d'être formulée auprès de la DDTM du Morbihan.

Plan de financement du Projet :

Financeurs sollicités	Montant en Euros
Union Européenne (FEADER)	30 215,63 €
État	20 268,75 €
Sous-total financeurs publics	50 484,38 €
Autofinancement appelant du FEADER	6.526,24 €
Total général = coût du projet	57 010,62 €

Les dotations financières de l'État et de l'Europe s'élèveraient à 50 484,38 €.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'engager le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 n° FR 53 000 30 : Rivière de Pénerf, marais de Suscinio, FR 53 100 92 : Rivière de Pénerf, FR 53 000 29 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys, FR 53 100 86 Golfe du Morbihan avec les financements dédiés, en autorisant le Président du Parc à signer la convention pour l'exercice 2021 ;
- D'approuver le plan de financement 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président du Parc à effectuer la demande de subvention auprès de la DDTM du Morbihan.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT